



## AVIS PUBLIC

### D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par la soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, à l'effet qu'il y a eu adoption de règlements lors de la séance régulière du conseil municipal du 7 novembre 2022. Les règlements suivants ont été adoptés, la date d'entrée en vigueur de ceux-ci étant la date de la publication du présent avis :

- Règlement no 65.6-2022 modifiant le Règlement 65-2011 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural.
- Règlement no 25.45-2022 modifiant le Règlement de zonage 25-2006.

Le Règlement no 65.6-2022 assujettit les permis relatifs à certains travaux de construction et de rénovation à l'intérieur de certaines zones.

Le Règlement no 25.45-2022 précise les matériaux de revêtement extérieur autorisés dans certaines zones.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements, peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 3 février 2023.

**Jocelyne Madore**  
Secrétaire-trésorière adjointe  
[dga@ormstown.ca](mailto:dga@ormstown.ca)

---